

Questions au Feuilleton

Les premières activités de trois des établissements précités ont été reportées et la rédaction de leurs rapports d'auto-évaluation n'a débuté que le 6 avril 1981. Ces établissements sont les suivants:

Prison des femmes
Kingston (Ontario)

Établissement de Ste-Anne-des-Plaines
Ste-Anne-des-Plaines (Québec)

Établissement de Westmorland
Dorchester (N.-B.)

b) Oui, les trois établissements suivants ont atteint l'étape finale du processus d'agrément et chacun d'entre eux a reçu un certificat d'agrément:

Établissement de Springhill
Springhill (N.-É.)
agrée le 27 septembre 1979

Pénitencier de Dorchester
Dorchester (N.-B.)
agrée le 18 avril 1980

Établissement de Millhaven
Bath (Ontario)
agrée le 21 mai 1981

2. Non. Ni la Commission d'agrément ni ses usagers n'ont pour principe ni pour consigne de divulguer des précisions tirées des rapports traitant des aspects relatifs aux procédures, y compris la sécurité et l'intervention en cas de crise. Cependant l'on divulgue les décisions, tant positives que négatives, relatives à l'agrément.

3. Le coût effectif de la vérification dans un établissement est basé sur \$750 (É.-U.) par jour de travail d'un vérificateur-conseil. Pour chaque établissement, la vérification par trois vérificateurs prend habituellement trois jours pour l'évaluation des installations, ce qui entraîne un coût total de \$6,750 (É.-U.). En outre, il faut compter le temps des employés qu'exige l'exécution finale du processus au sein de l'établissement.

L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Question n° 3568—**M. Bosley:**

1. Y a-t-il eu une conférence des ministres de la culture au Bénin, du 14 au 19 septembre 1981 et, le cas échéant, quels pays membres y ont participé?

2. Les ministres se sont-ils entendus sur un programme d'action et, le cas échéant, a) lequel, b) quels engagements le Canada a-t-il pris?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse est la suivante:

1. Oui, la première conférence des ministres de la culture des pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) a eu lieu à Cotonou en République Populaire du Bénin du 14 au 19 septembre 1981. Les pays membres de l'Agence de Coopération culturelle et technique qui y ont participé sont les suivants: la Belgique, le Bénin, le Burundi, le

Cameroun, le Canada, la République Centrafricaine, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la Dominique, la France, le Gabon, la Guinée-Bissau, le Haute-Volta, le Liban, le Luxembourg, le Mali, l'Île Maurice, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo, la Tunisie, le Vanuatu, le Viet-nam et le Zaïre.

2. Les ministres de la culture des pays membres de l'ACCT ont tenu leurs assises les 18 et 19 septembre 1981 à la suite des séances de travail des experts qui se sont déroulées les 14, 15, 16 et 17 septembre. Le but de la réunion des ministres était de se concerter sur les grandes questions culturelles de l'heure, d'adopter les résolutions mises au point par les experts et enfin, d'adopter la Déclaration de Cotonou. Au cours de leurs interventions, les ministres ont également fait des suggestions d'activités que le secrétariat de l'ACCT pourrait entreprendre au cours des deux prochaines années dans le cadre de sa programmation régulière. Plusieurs des suggestions des ministres, y incluant certaines de celles qu'a faites le ministre des Communications du Canada, ont été incorporées au projet de programme biennal régulier que le secrétariat de l'ACCT a soumis à la Conférence de l'ACCT, instance décisionnelle suprême de l'Agence; la conférence générale a adopté le projet de programme pour les années 1982-1983 à Libreville au Gabon en décembre 1981.

a) Sans objet.

b) Sans objet.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS D'EXPORTATION

Question n° 3613—**M. Herbert:**

1. Combien de subventions le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires de 1981-1982 prévoient-ils au titre du PDME et entendent-ils dépenser tout cet argent?

2. Combien a-t-on dépensé en subventions au cours de chacune des cinq dernières années?

3. Les bénéficiaires des subventions doivent-ils les rembourser en totalité ou en partie et, le cas échéant, sur quoi se fonde le remboursement et quelle est la durée de l'engagement?

4. Les pourcentages payés sur les ventes sont-ils versés au Fonds du revenu consolidé et, le cas échéant, combien le Fonds a-t-il reçu en remboursement de subventions au cours de a) la présente année financière à ce jour, b) chacune des cinq dernières années?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce:

1. Le budget principal 1981-1982 et le budget supplémentaire comprennent une somme de \$17,593,000 pour le PDME, et l'on prévoit que le plein montant sera dépensé.

2. Montant dépensé au cours des cinq dernières années:

1976-1977	\$ 4 963 000
1977-1978	\$ 5 664 000
1978-1979	\$ 7 139 000
1979-1980	\$10 956 000
1980-1981	\$ 8 975 000